

Annexe 5



CALENDRIER ENTRETEN D'ÉVALUATION

- Décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière ;
- Arrêté du 1^{er} septembre 2005 modifié relatif aux modalités d'évaluation des personnels de direction et des directeurs des soins des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

ÉTAPES DE L'ENTRETIEN D'ÉVALUATION - JOUR "J"	DÉLAIS
Convocation à l'entretien d'évaluation et transmission des documents à l'évalué Pour les chefs d'établissement, avis du président du conseil de surveillance ou du conseil d'administration et transmission à l'évalué	J - 15
Retour par l'évalué des documents à l'évaluateur	J-7
Entretien d'évaluation - Jour "J" et information de l'évalué sur la PFR	Au plus tard le 31 octobre 2025
Remise des documents signés par l'évaluateur à l'évalué	J+15
Retour dans les 7 jours des documents signés par l'évalué à l'évaluateur, complétés éventuellement de ses observations	J+22
Transmission de tous les supports d'évaluation en format PDF interactif au CNG	Au plus tard le 30 novembre 2025
Notification PFR à l'évalué Copie au CNG	J + 1 mois